



Impossibilité livraison mobilier

Par **GABILLET**, le **02/04/2009** à **00:24**

Commande d'un canapé
A la livraison constat par les livreurs que le canapé ne peut pas être livré dans l'appartement (porte d'entrée trop exigue)
Possibilité de livraison au moyen d'une nacelle (entrée par fenêtre)
Qui paie les frais de livraison liés à la location de la nacelle ?
En principe le bon de commande incluait au verso les conditions générales de vente qui précisait que les frais sont à la charge de l'acheteur
Dans le cas présent seule une copie du recto du bon de commande nous avait été remise
Ce dernier point permet il de contester les conditions générales de vente (non communiquées) et d'aboutir à la prise en charge des frais de livraison par nacelle par l'établissement vendeur ou à défaut d'annuler la commande
Merci

Par **danse**, le **06/06/2009** à **19:36**

Bonsoir,
J'ai le même problème avec une armoire. Aucune clause ne m'a été fournie par le commerçant.
Avez-vous des éléments de réponse à me transmettre, je ne sais pas comment faire.
Merci beaucoup